

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.AG.24-02-01

Date convocation : 14.03.2024
Nombre de conseillers présents et
représentés : 21

Votants : 21
Délibération publiée le : 26/03/2024

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PUIT DE CAPTAGE

Le vingt et un mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le quatorze mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Estelle SEGURA, Marc PUYPE, Didier BRAU ; Julien PERRIN, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Jérôme ARRAMBOURG,

ONT DONNÉ PROCURATION : Nathalie LLAMBRICH (pouvoir à M. Saint-Genis), Loïc CALARD (pouvoir à J. Perrin), Sandrine CROST (pouvoir à M. Mitanne), David RICHARD (pouvoir à MC Regache)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON,

ABSENTS : Delphyne GISSIEN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SITUÉE DANS LE PÉRIMÈTRE DU PUIT DE CAPTAGE

Rapporteur : M. le Maire

Dans le cadre du projet du forage de la Garine et du rapport du commissaire enquêteur, il convient dorénavant de procéder aux différentes acquisitions foncières des parcelles situées dans le périmètre rapproché du captage de la Garine.

Le 31 mai 2023, l'assemblée a autorisée M le Maire à entamer la procédure d'acquisition de la parcelle F833.

D. AG.24-02-01

Entre temps, à l'ouverture de la succession Fournel, Mme Virgnie Fournel est représentante sur ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
N°1-21-0174-2024-000000000
Date de télétransmission : 28/03/2024
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Il convient alors d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle F833 et à négocier avec Mme Fournel.

Pour rappel, la parcelle est d'une superficie de 18 175m² et il avait été convenu un tarif fixé par la SAFER de 35 centimes maximum le m² dont 5% TTC à charge de l'acquéreur.

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle F833 dans le cadre du projet global du puit de captage
- **AUTORISE** M le Maire à entamer la procédure d'acquisition de la parcelle F833 avec Mme Fournel
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes, et notamment l'acte notarié, signer tous les documents, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 21 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

La secrétaire de séance,
Mme Saint Genis



Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET

